



Numéro de l'acte	2022-47-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

QUESTION N° 2022-47

FINANCES : Compte de Gestion Fontinettes – Exercice 2021

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable public de Saint Omer,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire du budget des Fontinettes et les écritures du compte de gestion du Comptable public,

La situation comptable 2021 est la suivante :

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section n'est pas alimentée.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette section concernent principalement des charges à caractère général .

Les recettes quant à elles proviennent des remboursements de factures d'électricité trop versés en 2020. L'Ascenseur à bateaux des Fontinettes, est actuellement en travaux de restauration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante en la forme réglementaire :

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	301,90 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	0,90 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	76	Produits financiers	
68	Dotation aux amortissements		77	Produits exceptionnels	42,22 €
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions	
042	Opération d'ordre transfert entre section		042	Opération d'ordre transfert entre section	
002	Résultat reporté	- €	002	Résultats reportés	3 899,59 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		302,80 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 941,81 €
DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
NEANT			NEANT		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		- €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		- €

FONTINETTES 2021	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Total dépenses	302,80 €	- €	302,80 €
Total recettes	42,22 €	- €	42,22 €
Résultat de l'exercice	- 260,58 €	- €	- 260,58 €
Résultat N-1	3 899,59 €	- €	3 899,59 €
Résultat cumulés	3 639,01 €	- €	3 639,01 €

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi
- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE les dispositions ci-dessus.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables **27**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Fait à ARQUES
Le 13 avril 2022
Le Maire,
Benot ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.